

Tél: 09 53 93 67 90

Fax: 09 58 93 67 90 Mail: reflexpro@live.fr E.D.D D.P.E Plomb Amiante E.R.N.M.T

Gaz

Cabinet d'expertises et de diagnostics immobiliers

E.R.N.M. Electricité Loi Carrez Valeurs Vénales

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ; Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010 définissant le modèle et la méthode de

réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS				
● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment :	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 1 rue DE LA PREFECTURE 06000 NICE			
Nature du	Etage : 4ème étage Numéro de Lot : NC Réf. Cadastrale : NC Date du Permis de construire : NC - Antérieur au 1 juillet 1997			
B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE				
Désignation du propriétaire de l'installation intérier Nom : CONSORTS FABRON Prénom : Adresse : 10 IMPASSE DES CERVIANNES				
● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : CONSORTS FABRON Prénom : Adresse : 10 IMPASSE DES CERVIANNES 13002 MARSEILLE - 2EME Téléphone :	Numéro de point de livraison gaz Ou Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou A défaut le numéro de compteur Numéro:			

ELIZA

Rapport N°: FABRON 2825 09.08.17 GAZ

1/5





C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : Franchi Emmanuel

Raison sociale et nom de l'entreprise : REFLEX EXPERTISE IMMOBILIERE

Adresse: Les Oliviers 112 Avenue Sainte Marguerite

06200 NICE N° Siret: 52923379300015

Désignation de la compagnie d'assurance : GAN EUROCOURTAGE

N° de police : 80810288 date de validité: 10/09/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : GINGER CATED, le

21/11/2011

N° de certification : 701

Rapport N°: FABRON 2825 09.08.17 GAZ

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013





IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR(4)		Observations								
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique (L/min)		Taux de CO (ppm)		opm)	Anomalie			
Marque	Puissance (kW)	,	,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	CENR					
Modèle	Localisation	Théorique	Mesuré	ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné			
Appareil de cuisson	Raccordé									
		1	1	1	1	1	1	1	1	Absence de gaz
	Local 1						Absence de gaz			
Chauffage	Raccordé						Absence de gaz			
	_	/	1	1	1	1				
	Local 1									

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R.: Appareil raccordé - D.E.M: Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
		Risques E	ncourus	
19.1	A2	cuisson n'est pas pourvu d'une personne compétent		Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV).
Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion				
14	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée		
E		uite de gaz consécutive à l'emploi de tube.		

— Fuite de gaz à travers un tube souple ou un tuyau flexible en mauvais état (par exemple : fissures, craquelures)

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Rapport N°: FABRON 2825 09.08.17 GAZ





IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES
🗹 Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
🗹 Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
☑ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
Néant
L'installation ne comporte aucune anomalie.
🗹 L'installation comporte des anomalies de type 🏻 🔎 qui devront être réparées ultérieurement.
🗹 L'installation comporte des anomalies de type 🛛 🕰 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
L'installation comporte des anomalies de type OGO qui devront être réparées avant remise en service.
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz
H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI
☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
☐ Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :
 Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.
Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c
☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

Rapport N°: FABRON 2825 09.08.17 GAZ



4/5





Rapport N°: FABRON 2825 09.08.17 GAZ

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : 09/08/2017 Fait à NICE le 11/08/2017

Rapport n°: FABRON 2825 09.08.17 GAZ

Date de fin de validité : 10/08/2020

Nom / Prénom du responsable : **Franchi Alexandre** Nom / Prénom de l'opérateur : **Franchi Emmanuel**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

@REFL3X